

Info habilitation

Animation du réseau

Campagne de contrôle des entités habilitées

L'INRS et le réseau de l'Assurance maladie risques professionnels effectuent des contrôles, afin de vérifier le respect par l'entité habilitée, des engagements pris lors de son habilitation. Ces contrôles s'effectuent sur la base du référentiel QUALIPREV propre à la branche.



Dans le cadre de ses missions, l'équipe FORMATION du Service Prévention des Risques Professionnels de la Carsat Midi-Pyrénées va procéder, sur la seconde partie de l'année, par échantillonnage, au contrôle des entités habilitées à déployer les formations du réseau Assurance Maladie Risques Professionnels/INRS. Si votre structure est concernée, vous avez reçu ou recevrez un mail de notre part détaillant la marche à suivre.

Nouvelles affiches SST acteurs 2023 de l'INRS

Pour promouvoir le sauvetage secourisme du travail dans les entreprises et sensibiliser les salariés à cette formation, deux nouvelles affiches SST sont désormais disponibles sous les références :

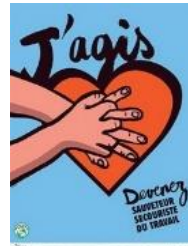


- AD889 : "J'agis. Devenez sauveteur secouriste du travail"

- AD894 : "Devenir sauveteur secouriste du travail, c'est agir en prévention et secours"

Ces affiches, au format 60x80 cm, peuvent être commandées au prix de 1,50€ l'unité auprès du magasin INRS consultable en cliquant [ici](#)

Notez que les ressources SST et PRAP ne sont pas diffusées par la CARSAT.



Des questions sur nos ressources documentaires ? Vous pouvez vous adresser à Cécile RUBINRAUT, Documentaliste de la CARSAT Midi-Pyrénées à l'adresse suivante doc.prev@carsat-mp.fr

La formation SST, un acteur de prévention

La formation secouriste sauveteur du travail, concrètement, en quoi va t'elle aider les salariés et l'entreprise ?

Ce n'est pas seulement une formation qui apprend aux opérateurs les gestes de premiers secours. Pas uniquement non plus, à mettre en place une fois l'accident survenu. C'est avant tout une formation qui permet aux acteurs SST d'expliquer la prévention des accidents à leurs collègues et de proposer des actions pour supprimer ou réduire les atteintes à la santé en milieu professionnel.

Un chef d'entreprise convaincu vous en parle :

Découvrez ou faites découvrir [ici](#) le témoignage d'un chef d'entreprise sur les solutions mises en place dans son entreprise et la place des SST dans la prévention des risques professionnels.



Date limite de transmission FORPREV pour la CNH de décembre : 13/10/2023

Contact : prevention.habilitation@carsat-mp.fr

Retrouvez-nous sur www.carsat-mp.fr, notre page dédiée



Les Clouds INRS

Vous aviez l'habitude d'utiliser Quickplace dans votre activité de formation ? Depuis quelques mois, il a été remplacé par des Clouds dédiés.

Pour les découvrir :

[Cloud PRAP](#) mot de passe : prap

[Cloud SST](#) mot de passe : sst

N'hésitez pas à les consulter régulièrement pour enrichir vos sessions de formation, mettre à jour vos documents en fonction des évolutions des dispositifs, et respecter la réglementation de l'habilitation. Des outils et les documents cadre sont mis à jour par l'INRS régulièrement.

Vous y trouverez également toutes les dernières actualités spécifiques à ces deux dispositifs de formation.

Bonne visite !

